

LE VÉRIDIQUE

OU COURRIER UNIVERSEL.

Du 3 FRIMAIRE, an 5^e. de la République française.
(Mercredi 23 NOVEMBRE 1796, vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VETAT ?)

Lettre du général Buonaparte, au directoire exécutif. -- Prise de Saint-Michel, par la division du général Guieux. -- L'ennemi repoussé avec perte de 500 prisonniers, et beaucoup de monde tué. -- Attaque de Segouzano où l'ennemi est complètement battu et forcé de repasser la Brenta, en laissant beaucoup de morts sur le champ de bataille. -- Rapport fait au conseil des anciens, sur la loi du 3 brumaire. ; propositions relatives aux amnistiés. -- Envoi de deux messages du directoire au conseil des cinq-cents. -- Nouvelles diverses.

A V I S.

Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Fribourg, premier novembre.

S. A. R. l'archiduc Charles vient de faire son entrée en cette ville, au son des cloches et aux acclamations générales du peuple; la ville lui a fait préparer une grande fête; six jeunes filles lui présenteront une couronne de lauriers, et un même nombre de garçons, une épée d'or, portant cette inscription: *Au libérateur de la patrie.*

D's lettres de Huningue, du 25 de ce mois, annoncent que 150 hommes d'infanterie autrichienne, et six hussards ont passé le Rhin le 23, près d'Ottersheim, et qu'ils ont détruits quelques retranchemens ennemis.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Bruxelles, 2 brumaire.

On croit que malgré l'opinion des généraux les plus instruits de l'armée de Sambre et Meuse, il est de nouvelle question de faire marcher en avant le corps de troupes françaises campées sur la rive droite du Rhin; c'est au moins ce que l'on conjecture d'après tous les préparatifs qui se font sur cette partie, où l'on rassemble en toute diligence le plus grand nombre possible de charriots, de vivres et de fourrages. Si en effet l'expédition a lieu, et que les français marchent en avant, cette opération pourra coûter de nouveaux torrents de sang, sans qu'on y voie une grande utilité, même en cas de réussite. L'ennemi a toutes ses forces concentrées; et depuis ses derniers succès sur le Haut-Rhin, il peut plus facilement disposer d'une grande partie de ses armées pour la porter sur le Mein et même sur la Lahn. Le quartier général de l'armée de Sambre et Meuse est toujours à Cologne, et celui de l'armée du Nord à Mulheim.

On écrit de la Haye que les anglais sont totalement maîtres du riche commerce d'épicerie que les hollandais possédoient autrefois, et qui faisoit la source de leur richesse. On avoit beaucoup compté sur l'escadre de l'amiral Lucas pour rétablir les affaires délabrées dans les Indes-orientales; mais cet espoir a été déçu d'une manière bien cruelle. Aujourd'hui il est question de ramasser les restes de la marine batave pour les employer dans une nouvelle expédition; mais il sera difficile de trouver les marins nécessaires pour les équiper. On est très-inquiet à la bourse d'Amsterdam sur la situation de la colonie de Surinam.

Extrait d'une lettre d'Antibes, du 14 brumaire.

J'ai quitté l'armée d'Italie avec quelque inquiétude, non sur l'esprit qui l'anime; mais sur la foiblesse de ses moyens. Je vois que l'ennemi fait des efforts incroyables pour dégager Würms et reprendre l'offensif sur nous, et je ne vois pas qu'on mette Buonaparte en état d'opposer des forces proportionnées à celles qu'on rassemble contre lui. J'ai passé à Bassano, sur la Brenta, au débouché des gorges du Tirol, où j'ai trouvé la division de Massena bien affoiblie et un peu délabrée, sur-tout la cavalerie, composée seulement de trois régimens, savoir: le quinzième de dragons, de cent cinquante hommes, presque nus, et sans autres armes que leurs sabres; le septième de hussards, fort de deux cents cinquante hommes assez bien montés, mais mal armés, et le dixième de chasseurs réduit à deux cents vingt hommes.

Voilà toute la cavalerie qui se trouve à cette division, qui d'ailleurs n'a pas plus de quatre mille hommes d'infanterie, mal vêtus et mal armés. On y attend des renforts et des secours très-nécessaires, car ce corps est bien en l'air dans cette position; placé en avant de Bassano, la Brenta derrière lui, avec un seul pont qu'on ne peut pas même défendre, parce que la rive gauche domine de beaucoup la rive droite, et que le pont est dans l'intérieur de la ville. Ajoutez à tous ces inconvéniens, que le soldat commence à s'ennuier de la longueur de la guerre; vous connoissez le soldat français, que l'inertion fatigue plus que les combats, et qui aime mieux les dangers que la pénurie. On craignoit

(2)
de manquer de vivres , parce que les fournisseurs vénitiens , qu'on n'avoit pas payés , ne vouloient plus rien avancer. Vous avez de la peine à concevoir qu'on ne puisse pas faire vivre une armée de vingt-cinq mille hommes dans un pays aussi riche et aussi fertile que l'Italie ; mais tous les trésors de la *bella Italia* ont passé dans les mains d'une foule de brigands , qui , joignant l'insolence au pillage , sont parvenus à nous rendre odieux à des peuples qui nous avoient reçus à bras ouverts.

Il ne faut pas se laisser éblouir par nos succès ; ils sont étonnans et dus à la valeur impétueuse des troupes , et à leur confiance dans leurs chefs ; mais les victoires épuisent nos armées , et il nous faut de nombreux renforts pour conserver nos conquêtes et réparer les pertes que les combats , et sur-tout les maladies nous ont fait essayer. Nous avons plus de vingt mille malades , et les maladies ou les combats nous ont enlevé plus de dix mille hommes.

Vendôme , 29 brumaire.

Enfin , il est arrivé avant-hier , pour les ateliers de la haute-cour de justice , une somme de 75,000 livres , dont 10,005 liv. en numéraire , et le surplus en ordonnances sur des caisses de départemens. Des 10,000 liv. , 5,000 ont dû être appliquées aux besoins urgens et à la nourriture des 43 accusés , du concierge et de ses guichetiers. Vous voyez , citoyen , combien est petite la ressource qu'on peut tirer des autres 5,000 liv. ; mais vous trouverez bien foible aussi la ressource de la totalité des 75,000 liv. , lorsque vous considérerez qu'il est dû aux ouvriers et aux fournisseurs plus de 100,000 liv. qu'on est tout au plus à moitié de la besogne.

L'on ne sauroit trop insister sur la faute qui a été commise en envoyant la haute-cour à Vendôme , où tout étoit à faire pour la recevoir et pour avoir un local convenable aux séances du débat , et au logement d'un aussi grand nombre d'accusés que l'est celui des prévenus de la conspiration dite de *Babeuf*. Mais au moins faut-il que le gouvernement fasse l'impossible pour , en mettant les travaux à fin , accélérer la convocation des hauts jurés et le jugement définitif. Tous les amis de la république doivent sentir combien cela est important sous beaucoup de rapports.

Aujourd'hui la haute-cour a rejeté une demande que huit accusés avoient formée en nullité de mandats d'arrests , de déclarations de témoins et de l'ordonnance de prise de-corps exercée par le directeur du jury de Paris , sous la date erronée du 23 messidor. Le citoyen Viellard , pour les accusateurs nationaux , a démontré le peu de fondement de cette demande qui reproduiroit en partie les difficultés jugées le 25 de ce mois , et qui n'en étoit que quelques autres que sur des pétitions de principes , ou sur des faits inconsidérément mis en avant.

Par un second jugement , il a été dit qu'il n'y avoit pas lieu de statuer sur une demande de l'accusé Taffoureau , à fin d'audition actuelle de plusieurs témoins , parce que sa demande n'avoit été formée qu'après les cinq jours à dater de son interrogatoire. Cependant , comme il a , selon la loi , le droit d'appeler ces mêmes témoins lors du débat , il a ordonné qu'il seroit assigné , pour cette époque , à la diligence des accusateurs nationaux ; et comme parmi ces témoins on trouve le représentant

du peuple Lesagè-Senault , il a été ordonné que la déposition de ce représentant seroit reçue et rédigée par écrit par le doyen des directeurs du jury d'accusation du canton de Paris , que la haute-cour a nommé à cet effet.

Cela fait , la liste des haut-jurés , non compris celui qui est décédé , ni les 12 dont les excuses avoient été admises le 27 de ce mois , a été présentée aux accusateurs nationaux qui l'ont vérifiée. Ensuite il a été procédé , aux termes de la loi , au tirage au sort de 16 haut jurés , de 4 adjoints et de 4 suppléans.

ARTICLE OFFICIEL.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ITALIE.

Buonaparte général en chef de l'armée d'Italie , au directoire exécutif.

Au quartier-général de Vérone ,
le 25 brumaire , an 5.

Je vous dois compte des opérations qui ont eu lieu depuis le 12.

Je fus informé , le 10 , qu'un corps autrichien s'avançoit et étoit déjà campé sur la Piave ; j'envoyai aussitôt le général Massena , avec un corps d'observation , à Bassano , sur la Brenta , avec ordre de se retirer sur Vicence , du moment que Pennemi auroit passé la Piave ; j'ordonnai au général Vaubois d'attaquer les postes ennemis dans le Trentin , et sur tout de le chasser de ses positions entre le Lavis et la Brenta ; l'attaque eut lieu le 12 : la résistance fut vive. Le général Guieu emporta Saint-Michel , et brûla le pont des ennemis ; mais ceux-ci rendirent nulle notre attaque sur Segouzano , et la 85^{me} demi-brigade y fut maltraitée , malgré sa valeur. Nous avons fait 500 prisonniers , et tué beaucoup de monde à l'ennemi.

Le 13 , j'ordonnai que l'on recommençât l'attaque sur Segouzano qu'il falloit avoir , et en même-tems , instruit que l'ennemi a passé la Piave , je pars avec la division Augereau : nous nous joignons à Vicence avec la division Massena , et nous marchons , le 15 , au-devant de l'ennemi qui avoit passé la Brenta ; il falloit étonner comme la foudre , et balayer , dès son premier pas , l'ennemi. La journée fut vive , chaude et sanglante ; l'avantage fut à nous ; l'ennemi repassa la Brenta , le champ de bataille nous resta ; nous fîmes 500 prisonniers , et tuâmes considérablement de monde ; nous enlevâmes une pièce de canon. Le général Lanus a été blessé d'un coup de sabre. Toutes les troupes sont couvertes de gloire.

Cependant , le 15 , l'ennemi avoit attaqué le général Vaubois sur plusieurs points , et menaçoit de le tourner ce qui obligea ce général à faire sa retraite sur la Piave , sa droite adossée à des montagnes , sa gauche à M... Le 16 , l'ennemi ne se présenta point ; mais le 17 , le combat fut des plus opiniâtres ; déjà nous avions enlevé deux pièces de canon et fait 1300 prisonniers , lorsque à l'entrée de la nuit , une terreur panique s'empara d'une partie des troupes.

La division prend , le 13 , sa position à Rivoli et la Corona , par un pont que j'avois fait jeter exprès. La perte de l'ennemi doit avoir été considérable.

Ayant appris une partie de ce qui s'étoit passé dans

Tyrol, je m'empressai de partir le 17, à la pointe du jour, et nous arrivâmes, le 18 à midi, à Vérone.

Le 21, à 3 heures après-midi, ayant appris que l'ennemi étoit parti de Montello et avoit campé à Villa-Nova, nous partîmes de Vérone; nous rencontrâmes son avant-garde à Saint-Martin: Augereau l'attaqua, la mit en déroute et la poursuivit trois milles; la nuit le sauva.

Le 22, à la pointe du jour, nous nous trouvâmes en présence; il falloit battre l'ennemi de suite; nous l'attaquâmes avec intelligence et bravoure. La division Massena attaqua la gauche, le général Augereau la droite; le succès étoit complet; le général Augereau s'étoit emparé du village de Cardera, et avoit fait 200 prisonniers. Massena s'étoit emparé de la hauteur qui tournoit l'ennemi, et avoit pris 5 pièces de canon; mais la pluie qui tomboit à sceaux, se change brusquement en une petite grelasse froide, qu'un vent violent portoit au visage de nos soldats, et favorisoit l'ennemi; ce qui, joint à un corps de réserve qui ne s'étoit pas encore battu, lui fait reprendre la hauteur. J'envoie la 75^e demi-brigade, qui étoit restée en réserve, et tout se maintint jusqu'à la nuit. Les deux armées gardèrent leur position.

Le tems continue à être mauvais; aujourd'hui, repos aux troupes; demain, selon les mouvemens de l'ennemi, nous agirons.

Signé BUONAPARTE.

Au quartier-général de Vérone,

23 brumaire, an V.

Bulletin de l'armée d'Italie.

Le 18 brumaire, la division du général divisionnaire Vaubois a pris position à la Corona. L'armée ennemie s'est avancée de Vicence à Montebello, et delà à Saint-Martin. Le général en chef a fait marcher le corps d'armée que nous avons sur l'Adige, qui est parti de Vérone le 21, à trois heures après midi. Il a rencontré l'avant-garde ennemie entre Saint-Martin et Saint-Michel, elle a été culbutée et poursuivie pendant l'espace de trois milles. Le lendemain, les deux armées se sont trouvées en présence, et se sont vivement combattues. Le tems étoit extrêmement mauvais, cela n'a pas empêché l'armée française de débusquer plusieurs fois l'ennemi de ses positions, après lui avoir pris une pièce de canon et lui avoir fait sept cents prisonniers: pendant la nuit, le général en chef ayant été informé que l'ennemi étoit en mouvement sur le bas de l'Adige, pour la passer, a fait marcher, à la pointe du jour, tout le corps d'armée à Vérone. Le combat ayant été vif, on évalue la perte de l'ennemi fort haut. Le général de brigade Launay a été tué.

Le général de division Gentili, commandant pour la république en Corse, s'est emparé, à la tête d'une colonne mobile de ce département, de l'importante hauteur de la Mortela; ce qui a obligé l'escadre anglaise à évacuer le golphe de Saint-Florent.

Trois bâtimens de guerre anglais ont été brûlés dans le port d'Ajaccio.

Pour copie conforme,

Le général de division, chef de l'état-major-général.

Signé Alex. BERTHIER.

P A R I S , 2 frimaire.

La convocation des négocians, banquiers, etc. pour aviser aux moyens de relever le crédit national, rappelle

la première assemblée des notables. Celle-ci vit, et exposa d'actement et le mal et ses causes, mais n'en trouva pas le remède. Il est à craindre qu'il n'en soit de même de celle qu'on vient d'appeler. On prétend qu'il est question de l'établissement d'une banque. Mais si cette banque ne fournit pas de fonds au gouvernement, elle ne lui sera d'aucun secours; et si elle lui en donne, l'embarras sera pour elle d'inspirer la confiance sans laquelle il seroit impossible qu'elle subsistât. C'est sans doute à la solution de cette difficulté que sont appelés les notables, banquiers, négocians, économistes et financiers. Ils mériteront des éloges, s'ils s'en tirent avec honneur; car l'embarras ne paroît pas médiocre.

On présume que le premier moyen de restauration, le premier remède qui sera indiqué par la faculté consultante, sera une prompte et solide pacification.

L'Autriche fait passer continuellement en Italie et des troupes et ses meilleurs généraux, pour dégager Mantoue, avant la fin de la campagne. Si cette opération réussit, comme on s'en flatte à Vienne, il y aura une campagne d'hiver pour tâcher de reconquérir le Milanais, et expulser les français de la Lombardie.

Les lettres qui donnent ces détails ajoutent que les états héréditaires de l'empereur viennent de lui offrir, de leur propre mouvement, des dons considérables en numéraire, en provisions de toute espèce pour la consommation des armées, ainsi qu'en hommes et chevaux. La Hongrie seule donne cent mille hommes, quatre millions de florins en numéraire et la même valeur en provisions.

On assure que le saint-père a chargé le cardinal Maury de composer une espèce de manifesté sur l'objet de la guerre. On en parle comme d'un chef-d'œuvre d'éloquence inflammatoire, et il paroîtra, dès que le roi de Naples aura ratifié le traité d'alliance défensive avec le saint-père.

Le gouvernement auroit déjà des avis positifs sur les dispositions de la flotte, si un courier de Brest qui en apportoit n'avoit été assassiné en route, avec un voyageur qu'il avoit avec lui. La malle a été pillée. On dit que le courier n'est pas blessé mortellement. La fréquence de ces assassinats, particulièrement dirigés contre les couriers et les voitures publiques, va, sans doute, déterminer le gouvernement à prendre des mesures efficaces pour les prévenir; et la simple augmentation de la gendarmerie ne suffira pas pour cela. Il faut aller à la racine du mal, qui est celle de tous nos maux.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 2 frimaire.

Gilbert-Desmolières reproduit à la discussion le projet relatif au paiement du reliquat de l'emprunt forcé.

Un membre observe que ce projet n'a été distribué qu'hier; au premier aperçu, dit-il, il semble offrir une prime à ceux qui sont en retard pour se libérer; il mérite donc d'être mûrement examiné, et j'invoque l'ajournement à deux jours. Adopté.

La discussion s'ouvre ensuite sur les transactions par-

tiulières : Accordera-t-on aux débiteurs un délai pour se libérer ? telle est la question qui s'agit.

Darrac regarde tout ajournement des remboursemens comme injuste, en ce qu'il dégage le débiteur de l'obligation qu'il s'est lui-même imposée de payer à telle époque, et qu'il blesse les intérêts des créanciers qui déjà n'ont été que trop froissés.

Chazal émet une opinion contraire : Les débiteurs sont à ses yeux pour la plupart des citoyens peu fortunés, qui durant le système des assignats n'ont pas même eu la faculté de se libérer, ou des hommes délicats qui n'ont pas voulu profiter des circonstances pour faire des remboursemens illusoires. Faut-il donc user de rigueur envers la misère et la probité ? L'orateur ne le pense pas ; il lui paroît donc juste d'accorder un atermoyement ; et comme l'état ne donne à ses créanciers que le quart de ce qui leur est dû, il pense qu'il convient que les débiteurs ne soient forcés qu'à payer aujourd'hui le quart de leur dette, en renvoyant à la paix l'entier remboursement.

Lecoïnte plaide la cause des créanciers : leur sort depuis la révolution n'a déjà que trop été à plaindre ; durant le règne du papier monnoie ils n'ont reçu que des valeurs illusoires pour des valeurs réelles.

Lorsqu'on a si long-tems favorisé, ordonné les remboursemens en assignats, voudra-t-on pour achever la ruine des créanciers ajourner ceux qui doivent à présent leur être faits en numéraire ? reculer l'époque des payemens, ce seroit dessécher toutes les sources du crédit.

Comment, en effet, trouver quelqu'un qui veuille prêter, s'il doit craindre qu'une loi ne vienne dégager son débiteur de l'obligation qu'il aura contractée de le payer dans tel délai ? Dès-lors plus de confiance dans le commerce, plus de ces utiles entreprises qui ne peuvent se faire qu'à l'aide d'emprunts ; dès-lors stagnation dans les fabriques, les manufactures et les ateliers.

D'après ces considérations, Lecoïnte invoque la question préalable sur tout les atermoyemens

La discussion est interrompue.

Le directoire par un message, annonce que le ministre du roi d'Espagne a demandé le passage sur le territoire français pour des recrues espagnoles qui se rendent d'Italie en Espagne, et il invite le conseil à l'accorder. Renvoyé à une commission spéciale.

Par un autre message le directoire fait passer des renseignemens qui lui avoient été demandés sur la situation politique et commerciale de nos colonies. On en demande la lecture ; le conseil arrête qu'elle sera faite en comité général.

On reprend ensuite la discussion sur les transactions. Fermond répond aux observations présentées par Lecoïnte : Le sort des créanciers lui paroît aussi digne d'intérêt ; mais il ne veut pas que la sollicitude du corps législatif s'applique toute entière sur eux et ne s'étende point aux débiteurs.

Ces derniers ne sont pas en effet indignes à ses yeux de toute considération : la rareté actuelle du numéraire, la progression excessive du taux de l'intérêt de l'argent, tout lui démontre qu'exiger d'eux le paiement subit des obligations qu'ils ont contractées, ce seroit accroître leur infortune, et les réduire à la misère.

Comment d'ailleurs le gouvernement se seroit-il donné à lui-même le droit de reculer l'entier paiement de ses créanciers, si l'on ôte à ceux-ci la faculté d'en agir envers leurs propres créanciers comme le trésor public en agit envers eux ?

Fermond pense donc qu'il seroit injuste de rejeter l'atemoiement proposé par la commission, et vote pour qu'il soit adopté.

Le conseil ajourne à demain la suite de la discussion, et se forme en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 2 frimaire.

Bréard a été élu président.

Les nouveaux secrétaires sont Giraud de l'Ain, Fouchroy, Rousseau et Vignerou.

Organe d'une commission, Baudin des Ardennes présente le rapport sur la résolution relative à la loi du 3 brumaire. Quelle étoit la situation politique de la convention ? quelle étoit l'étendue et la nature de ses pouvoirs ? que doit-on penser des dispositions de la loi ? Telle a été la division de ce rapport que la faible voix de l'orateur nous a permis de recueillir. Quelle étoit la situation politique de la convention ? Tourmentée par une faction ; mais sans être tyrannisée comme avant le 9 thermidor, elle commit de grandes fautes sans être affaiblie. Elle put contenir l'anarchie. Que le étoit la nature de ses pouvoirs le 3 brumaire ? Elle adopta le code des délits et des peines ; elle rendit des loix pour organiser la marine, ainsi que l'instruction. Que doit-on penser de la disposition de la loi ? Baudin examine la nature des partis qui ne veulent pas la constitution. Il a regardé les anarchistes comme impétueux, emportés, téméraires. Egorgeons, disent-ils le directoire, marchons au camp de Grenelle. Les royalistes, au contraire, embrassent la constitution, mais ils veulent l'étouffer ; et c'est pour cela qu'ils aspirent aux emplois et aux magistratures. L'anarchie est une lépre cruelle, hideuse, mais qui ne peut avoir qu'un tems. Le royalisme, au contraire, est un vice de tempérament, que l'on regarde comme un état de santé, et qui n'est que plus dangereux.

Vous presûmez, ajoute le rapporteur, que nous vous présentons le rejet d'une résolution, qui exclut, de nouveau, des citoyens des fonctions publiques. 1. Elle devoit être rendue avec celle sur l'amnistie. 2. Elle compose une classe d'êtres et multiplie des mesures inutiles. Car nul doute que l'opinion n'exclut des fonctions publiques les hommes couverts de sang et de crimes.

On a dit que si le conseil des anciens rejette la résolution, elle ne pourra être de nouveau présentée au conseil des cinq-cents qu'au bout d'un an, d'après l'article 78 de la constitution. Quels sont donc les ennemis du corps législatif, qui le transforment en une assemblée de praticiens ? L'orateur a terminé par des invitations de paix aux puissances, et sur-tout aux négociateurs qui les représentent, en rappelant une loi romaine qui décernoit une couronne civique à ceux qui savoient la vie d'un citoyen de la république.

Le conseil ordonne l'impression du discours.

Mandat 2 l. 16 s.

J.H. A. POUJADE-L.